

000040

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230620-2023_40-DE

S²LO



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Département du
NORD

Arrondissement de
VALENCIENNES

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE
D'AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE DE
CLASSE NORMALE

Date de la convocation
Le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'An Deux Mil Vingt trois, le Neuf Juin à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), M. Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE).

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Virginie BERNUS, Mme Aline LANGA.

Secrétaire de séance : Mmes Nathalie DELHAYE-REVEL et Catherine ROLY-EL HIBA

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif :

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1 ;

VU le Décret N°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie « B » de la fonction publique territoriale.

VU le Décret N°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

20 juin 2023
publiée ou notifiée le

23 juin 2023
Document certifié conforme,

Le Maire,



Madame le Maire indique à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 susvisé, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Elle précise à l'Assemblée, que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

A cet effet, elle informe le Conseil Municipal qu'un agent est promouvable au titre de l'obtention d'un concours d'auxiliaire de puéricultrice.

Subséquentement, elle propose à l'Assemblée :

- DE CREER le poste suivant :

« 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale »

- DE SUPPRIMER le poste suivant :

« 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal »

- DE MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

		<u>AVANT</u> <u>MISE À JOUR</u>		<u>APRÈS</u> <u>MISE À JOUR</u>	
GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	NOMBRES DE POSTES		NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	7	7
Adjoint Administratif Territorial	C	3	2	3	2
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	2	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1

000040

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230620-2023_40-DE

S²LO

Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0	0	1	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2
FILIERE SANITAIRE - SOCIALE					
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe	C	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1	1	1

- D'INSCRIRE au budget communal les crédits correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

AUTORISE Madame le Maire :

- A CREER un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale.
- A SUPPRIMER un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal.

VALIDE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal, tel que repris ci-dessus.

INSCRIT au Budget Communal les crédits correspondants.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

J.LEGRAND DELHAYE.

Les secrétaires de séance,

Mme Catherine ROLY-EL HIBA

Mme Nathalie DELHAYE-REVEL